

**DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL**  
Séance du 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin à dix heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le douze juin deux mil vingt-trois.

**Présents :** Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Bernard HARCHEN - Jean-Luc KLEIN – François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER

**Absents :** Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Guillaume DUMAY - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Didier IDEs - Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Denis POUILLOT – Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN

**Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Gilles BONNEAU**

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	31
Votes Pour :	31
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

**N° 48/2023**

**Objet : Modification règlement financier applicable aux IRVE**

Vu la délibération N°31/2023 prise lors de la séance du 11 avril 2023 portant création du budget annexe IRVE,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 relative aux services publics industriels et commerciaux applicable au budget annexe IRVE,

	Participation du SDEY		SUBVENTION	Fonds de concours Communes rurales/urbaines
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
<b>Borne de faible puissance</b>	30% du HT + TVA	100% du HT + TVA		70% du HT du coût de la borne et de son installation + TVA
<b>Borne de haute puissance</b>	30% du HT + TVA	100% du HT + TVA		70% du HT du coût de la borne et de son installation + TVA
<b>Rapide très haute puissance</b>	30% du HT + TVA	100% du HT + TVA		70% du HT du coût de la borne et de son installation + TVA

Extension et renforcement de réseaux à l'installation d'une borne alternative : (ou stockage, pilotage dynamique, etc...)	100% du HT + TVA	100% du HT + TVA		0%
Modification de site ou de station existante à la demande de la commune (déplacement, retrait, remplacement)	30% du HT + TVA			70% du HT du coût de la borne et deson installation + TVA
Projet d'intérêt stratégique pour le réseau public de recharge, en cohérence avec le SDIRVE et à l'initiative du SDEY (borne de faible à très haute puissance et modification de site)	100% du HT + TVA			0 %

**Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :**

- **Modifier** le chapitre 9 du règlement financier du SDEY relative aux IRVE afin de faire participer les communes sur le montant TTC selon les modalités ci-dessous.

Fait et délibéré en séance

Le 19 juin 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY